



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1026

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon (ARLYMET) pour l'année 2016

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morige, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1026**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon (ARLYMET) pour l'année 2016**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1 - Contexte

L'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon (ARLYMET) est une association du personnel qui réunit les agents retraités de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon. Son principal objectif est d'organiser des activités de loisirs pour ses adhérents.

Elle est financée principalement par les cotisations de ses membres et les subventions que lui versent annuellement la Métropole et la Ville de Lyon. Ces subventions contribuent au fonctionnement de l'association ainsi qu'à la réalisation des activités qu'elle organise : belote, loto, thé dansant, voyages, repas de fin d'année.

2 - Bilan de l'année 2015

L'année 2015 a compté 250 adhérents. L'association a organisé :

- des lotos,
- des belotes,
- un repas de fin d'année,
- 2 journées découvertes au Grésivaudan et à Vichy,
- un voyage de 3 jours à Paris,
- un voyage de 5 jours dans l'Aveyron.

3 - Programme 2016

L'association poursuivra son activité et prévoit 4 nouveaux voyages :

- 1 jour "Le Jura authentique",
- 2 jours "La Bourgogne",
- 5 jours "La Bretagne" (Morbihan),
- 1 jour "La Haute-Savoie".

Le programme s'étend également à des activités manuelles proposées aux retraités, des lotos, des concours de belotes mais également un repas de fin d'année.

4 - Budget

Le budget prévisionnel 2016 de l'association se présente ainsi :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
assemblée générale	350	subvention Métropole	5 301
frais administratifs	2 800	subvention Ville de Lyon	7 030
cartes et timbres	1 400	subvention centre communal d'action social	417
envoi poste	800		
voyages en 2016	54 300	voyages en 2016	44 400
repas fin d'année 2016	5 200	repas fin d'année 2016	4 600
repas CA 2016	750	cotisations	3 600
photocopies	600	marge	852
Total	66 200	Total	66 200

Il est proposé que la Métropole attribue une subvention à l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole, pour l'année 2016, d'un montant de 5 301 €. Par délibération du Conseil n° 2015-0156 du 23 février 2015, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 5 640 € au profit de cette association. Cette subvention sera payée en un seul versement à réception de la demande d'appel de fonds ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 301 € au profit de l'Association des retraités de la Ville de Lyon et de la Métropole (ARLYMET) dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ARLYMET définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** total sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal, pour la somme de 5 301 € - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O4355.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.